

N° de pièce	Type de document	Date	Nom Prénom	Qualité	Domaine	Sujets évoqués/Remarques	Pièces jointes	Remarque
1	mail 2 pièces jointes	23/09/2015	Dubourg Kathérine	Vice Présidente de la Ligue de Protection des oiseaux	Protection de la faune et préservation du patrimoine naturel	- le secteur n'est pas identifié par le SRCE - Regrette la perte de 10 000 m² de terrain EBC - l'érosion menace la biodiversité et les écosystèmes - la LPO a une expertise dans l'accompagnement des professionnels du bâti vers une intégration de la biodiversité en milieu urbain - le réseau routier est déficient notamment pour le transport par camion. De plus la mairie ne construira pas de nouvelles routes - un terrain en zone incendie n'est pas une solution judicieuse - il y a un risque d'augmentation des actes de vandalisme - comment un terrain classé en zone rouge incendie peut elle devenir constructible - Le risque incendie a été sous évalué notamment à cause d'un accès déficient (<5 m) - la commune ne pourra pas absorber l'augmentation de circulation (estimée à 100 véhicules) - de même les écoles, les transport scolaires seront sous dimensionnés - le bassin d'emploi est insuffisant - le bassin de rétention favorisera la reproduction des moustiques	1) Guide technique : Comment concilier nature et habitat ? 2) Intégration de la biodiversité dans la ville par ses acteurs du logement social	
2	Lettre avec accusé de réception (LAR) 2 pages	20/09/2015	HAFNER Paul		- Infrastructure - Sécurité incendie - Sécurité			
3	Lettre (LAR) 2 pages	06/10/2015	LEMOINE Jean-Luc		- Sécurité incendie - Sécurité inondation - Circulation - Infrastructure écolère			
4	Mail 1 page	10/10/2015	LAVAIL Gilbert		- sécurité incendie - Infrastructure routière - augmentation de la population	- terrain classé en zone rouge et difficulté d'intervention des pompiers - Mauvaise infrastructure routière - accroissement important de la population va générer des difficultés de circulation et de stationnement		
5	Lettre (LAR) 2 pages	09/10/2015	BERTOLINO Jean-Luc		- Infrastructure routière - sécurité - écologie	- une seule route permet l'accès (chemin communal) l'augmentation du trafic risque de saturer cette portion : quelles sont les solutions envisagées ? - Risque incendie significatif par l'augmentation des résidents proche de la forêt - Quelles seront les conséquences sur le biotope de la destruction de cette partie de forêt - le projet emble lon du centre ville		
6	Lettre 1 page	12/10/2015	BOSTFAUCHER Pierre et Valérie		- écologie et environnement - dangersité - difficultés pour les futurs résidents	- le délaçement de cette zone EBC est un non sens au mépris de la sécurité - la déforestation au profit de l'urbanisation crée des risques : glissements de terrain, inondation - coût important de construction - le village n'est pas propice à l'installation de famille : faible bassin d'emploi, transport en commun insuffisant		
7	Lettre 2 pages	11/10/2015	MAIRET Claude		- logements sociaux - équipements communaux - taxes d'habitation - sécurité - avenir	- quel niveau de demande de logements sociaux - les équipements sont-ils suffisants : crèches, écoles, évacuations des eaux ... - la taxe d'habitation augmentera-t-elle ? - la sécurité communale, de la circulation va-t-elle être assurée ? - la forêt du Défends va-t-elle disparaître ? - l'avenir de La Cadrière est-il de devenir une cité "dortoir"?		
8	Lettre 2 pages	10/10/2015	LELOUCH Eric		- la circulation - le choix des terrains - l'écologie - les nuisances sonores	- les chemins d'accès sont congestionnés et obligent de s'arrêter - le manque de transport en commun oblige les habitants à posséder 2 véhicules par foyer - la sécurité ne sera pas assurée lors d'activités au stade - la diminution de la forêt du Défends est régulière malgré quelle soit classée EBC et le risque incendie - le projet empiète sur des propriétés privées habitées - la disparition d'une zone forestière est préjudiciable à la qualité de vie des habitants de la commune - l'augmentation du trafic routier participera à la nuisance sonore (cf A50)		
9	Lettre 2 pages	09/10/2015	ANTONI Joël		- constructibilité - risque de catastrophe naturelle - sécurité routière - insuffisance des infrastructures - étude sur le besoin de logements sociaux - risque de moustique	- interrogation sur le changement de réglementation du terrain - l'urbanisation non réfléchie augmente le risque d'inondation et incendie - l'augmentation de la circulation va augmenter les contraintes d'accès aux véhicules de pompiers et la difficulté d'accès au famille - interrogation sur la capacité des infrastructures : écoles, transport scolaire ... - la nécessité de cette réalisation semble peu réaliste (besoin réel, problème d'emploi) - le bassin de récupération des eaux sera une source de prolifération de moustiques - le projet semble avoir été fait rapidement sans en avoir étudié tous les aspects		
10	Lettre 2 pages	08/10/2015	DE ROVERE Lucien					
11	Mail 2 pages	12/10/2015	FELGEROLLES Christian		- environnement - sécurité - social	- défavorable à la destruction d'une partie de forêt - risque de prolifération de moustiques - nuisance visuelle malgré le talweg - le risque incendie va augmenter - l'infrastructure routière n'est pas adaptée - l'augmentation de la circulation va augmenter les risques potentiels d'accident - pendant les travaux les engins vont créer des risques - la création à terme de 475 logements sociaux est de nature à "galvauder" la reconnaissance d'un village de caractère - en tant que riverain, situé à proximité du talweg, le projet risque de gêner l'écoulement naturel des eaux - l'augmentation du nombre de voitures provoquera une plus forte pollution - la proximité du projet et d'une zone rouge de risque incendie sont de nature à augmenter le risque - Les constructions sociales sont utiles		Lettre idem pièce 9
12	Lettre 1 page	10/10/2015	CRESCI Laurent	Riverain	- risque inondation - pollution - risque incendie			
13	Lettre (LAR) 2 pages		LALLAI Sylvie		- environnement - sécurité incendie - risque d'inondation - prolifération de moustiques - circulation	- conséquence de la déforestation - augmentation du risque incendie - augmentation du risque d'inondation par le bétonnage des zones d'écoulement - le bassin de rétention favorise la prolifération des moustiques - les routes inadaptées et l'augmentation de la circulation vont créer une augmentation des accidents - discrimination par l'addition d'un COS à 0.3 pour cette nouvelle zone - le plan n'est pas représentatif de la surface constructible réelle de 2 800 m² - le projet devrait se conformer au caractère de village Provençal - les talwegs favorisant l'écoulement des eaux doivent relever du domaine public - après réalisation du projet, à qui appartiendra le chemin d'accès à la forêt, ou stationneront les véhicules - les places de parking sont insuffisantes et ce manque deviendra à l'avenir une problématique - les voies d'accès sont inadaptées et l'accroissement du passage de véhicules va accentuer les difficultés de circulation - le local d'ordure ménagère doit être prévu au sein de la résidence - quelle est la nature administrative de propriété du terrain, des conditions de sa mise à disposition vis à vis du promoteur, - le compte financier présenté dans le dossier présente de nombreuses carences et interrogation sur le bilan et les modalités financières - le dossier ne comporte aucun élément sur le cahier des charges et l'appel d'offre du projet - enfin il semble que le bailleur social aura de nombreux avantages à son bénéfice mais au détriment du citoyen de La Cadrière		
14	Lettre (LAR) 4 pages	16/10/2015	ARNOULT Philippe et Jacqueline	Riverain	- constructibilité - plan non représentatif - architecture - évacuation des eaux pluviales - chemin forestier - place de stationnement - voies d'accès insuffisantes - évacuation des poubelles - transmission juridique - financement - faveurs du futur bailleur social - manque d'information			La lettre a été recopiée sur le registre dans sa totalité le 15/10/2015